

## S.C.I. 2DBR

S.C.I. au capital de 1.000,00 Euros

Siège Social : 682, Route de la Cîme de Cogny  
69640 RIVOLET

RCS : en cours d'immatriculation au RCS de VILLEFRANCHE-TARARE

### PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 02 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre,  
Le deux mai à dix-huit heures  
au siège social,

Les Associés de la Société Civile Immobilière 2DBR au Capital de 1 000,00 Euros, divisé en 1000 parts sociales, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire, sur convocation des associés.

#### SONT PRESENTS :

- Monsieur BOUTONNAT-BERTHAUD Thierry et M. RENOUD Patrick, représentant la SCI LEO BOX, propriétaire de	500 parts
- Monsieur DUDORET Donatien, représentant la SCI CALM, propriétaire de	250 parts
- Madame DEVELAY Pauline, représentant la SAS PAULINE ET MARIE, propriétaire de	250 parts
<b>TOTAL.....</b>	<b>1000 parts</b> =====

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, elle est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Thierry BOUTONNAT-BERTHAUD, préside la réunion en sa qualité de Gérant de la S.C.I. LEO BOX.

Il assure également le secrétariat.



Le Président rappelle que les Associés sont réunis à effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

**- Ordre du Jour -**

- Validité de l'Assemblée Générale.
- Nomination des gérants de la S.C.I 2DBR, conformément aux statuts.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Un exemplaire de la lettre de convocation.
- Les statuts de la SCI 2DBR
- Le texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits, et qu'il énumère, ont été adressés aux Associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Enfin, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

***PREMIERE RESOLUTION :***

L'assemblée générale donne acte au Président :

- de ce que les dispositions des statuts concernant la convocation de l'assemblée générale a bien été respectée.
- de la mise à disposition des associés, pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, des documents soumis à son approbation.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

***DEUXIEME RESOLUTION :***

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des statuts décide de nommer les gérants de la SCI 2DBR,

Est nommé gérant : Monsieur Thierry BOUTONNAT-BERTHAUD.



**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Est nommé gérant : Monsieur RENOUD Patrick.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Est nommé gérant : Monsieur DUDORET Donatien.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Est nommée gérante : Madame DEVELAY Pauline.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Il est constaté que la SCI 2DBR est représentée indifféremment par 4 gérants régulièrement élus.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les Associés présents ou par leurs mandataires.

**LE PRESIDENT**